



Communiqué

Une victoire de plus pour la Branche Nationale de l'Enseignement du SNAM-CGT

La branche nationale de l'enseignement du SNAM-CGT travaille sans relâche à l'amélioration des conditions de travail dans la filière de l'enseignement artistique. Après avoir obtenu le relèvement des niveaux de certification du DE et du CA, désormais inscrits au niveau II et I du Répertoire National des Certifications Professionnelles, notre syndicat a décidé de s'attaquer à la revalorisation de toute la filière. Nous avons travaillé en intersyndicale notamment avec le SPeDIC (Syndicat des personnels de direction des conservatoires) au passage en catégorie A des assistants artistiques (puisque le DE est désormais au niveau licence) dans la Fonction Publique Territoriale, à l'augmentation du traitement des Professeurs d'Enseignement Artistique avec la revalorisation de leur grille indiciaire en équivalence avec les corps de l'Etat, et à une nouvelle grille pour les directeurs avec la création d'un troisième grade en partenariat avec le Ministère de Culture.

Nos collègues Dumistes ne sont pas oubliés puisque que nous avons demandé pour eux la création d'un cadre d'emploi de professeur. La précarité et la non organisation régulière des concours ont été également pour nous un grand sujet de préoccupation. Nous avons d'ailleurs lors des derniers concours d'assistant d'enseignement artistique en 2018 déposé plusieurs recours qui ont conduit à l'augmentation d'un certain nombre de places à ces concours et avons été avec le SPeDIC les seuls syndicats reçus par le président des centres de gestion afin de protester sur la modalité d'organisation de ces concours.

Ces propositions ont fait partie des préconisations présentées dans le rapport sur l'enseignement artistique présenté en séance le 26 septembre 2018 au Conseil national supérieur de la fonction publique territoriale (CNSFPT). Ce rapport a été voté à l'unanimité au cours de cette séance ce qui est une victoire pour toute cette filière largement sinistrée depuis des années. La mobilisation syndicale est le seul moyen d'obtenir des résultats dans ces commissions paritaires, puisque seuls les syndicats siègent légalement lors de ces séances en face des employeurs et du gouvernement. C'est donc grâce à notre pugnacité syndicale que nous avons obtenu ce résultat et que, dans un futur que nous espérons le plus proche possible, le gouvernement suivra les préconisations de ce rapport.

Paris, le 1^{er} octobre 2018

Yves SAPIR
Président

Corynne AIME
Pour la Branche Nationale de l'enseignement
Contact presse : 06 82 16 32 36

Union Nationale des Syndicats d'Artistes-Musiciens de France
SNAM-CGT

14-16 rue des lilas – 75019 Paris

Tel : +33 (0)1 42 02 30 80

www.snam-cgt.org/

www.facebook.com/snam.cgt/

@SNAM_CGT

contact@snam-cgt.org